

Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et l'AFT signent une convention de coopération pour une durée de 3 ans

Pour une formation professionnelle publique efficiente, il est nécessaire de maintenir une coopération active entre le système éducatif et le monde professionnel. Pour le Transport-Logistique, ce rôle est dévolu à l'AFT depuis de nombreuses années et va se poursuivre sur les trois prochaines années suite à la signature, le 14 décembre dernier, d'une convention de coopération entre l'organisme professionnel et les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

Depuis l'origine de l'AFT, les organisations professionnelles membres du Conseil d'Administration de l'association ont exprimé leur ambition pour une filière de formation initiale de jeunes au sein du service public de l'éducation.

Après des années de mise en œuvre, l'AFT travaille main dans la main avec les ministères concernés pour le compte de la filière Transport-Logistique et soutient aujourd'hui :

- 222 Lycées et/ou CFA Education nationale
- 22 IUT
- 10 universités

Ce sont ainsi 2 756 enseignants et 246 professeurs qui peuvent compter sur le financement et l'action de l'AFT pour bénéficier de :

- Près de 300 véhicules-école (101 porteurs, 91 tracteurs et 92 semi-remorques)
- Supports pédagogiques via un site extranet dédié
- Journées d'échanges sur des thématiques professionnelles (en présentiel et sous forme de webinaires) avec des professionnels
- Journées portes ouvertes dans les entreprises du secteur
- D'un réseau de mobilité européenne des enseignants et des apprenants

La convention susnommée s'articule autour de **5 axes opérationnels** s'inscrivant dans une optique de continuité des services apportés depuis de nombreuses années par l'AFT au système éducatif :

- Développement de l'information sur les métiers, l'insertion professionnelle et les formations ;
- Accompagnement des parcours professionnels ;
- Renforcement des liens entre les personnels des établissements de formation et le monde économique ;
- Mise à disposition de ressources pédagogiques et d'équipements (véhicules d'instruction) ;
- Contribution à la professionnalisation des formations et à l'évolution des certifications

A propos de l'AFT :

Créée en 1957, l'AFT est l'organisme de développement de la formation professionnelle Transport et Logistique. Il intervient au profit de toutes les entreprises de transport public (compte d'autrui) ou privé (compte propre). Présente sur l'ensemble de la France métropolitaine, l'AFT assure sa mission générale de développement de la formation en cofinçant des formations, en appuyant le système éducatif, en informant et en orientant les publics divers vers les métiers et formations du secteur (www.choisis-ton-avenir.com), en créant des contenus de programme pour les enseignant.e.s et les formateur.trice.s, en accompagnant les entreprises dans les évolutions sociétales et en produisant des indicateurs de l'emploi et de la formation. www.aft-dev.com

CONTACT PRESSE :

VINCENT LAJUS – 06 34 24 55 76 – vincent.lajus@aft-dev.com